

Inscription ordinaire

Demande de dérogation

L'inscription dans les écoles se fait directement auprès du Maire de la commune de résidence (par délégation du Président de la CCAM) ou aux pôles de Rabastens et Maubourguet selon la situation géographique.

Seules les demandes de dérogation et les demandes d'inscription d'un enfant de moins de 3 ans au dispositif d'accueil des - 3 ans de Maubourguet, seront validées par le Président ou le Vice-Président de la CCAM.

ENFANT

NOM : Prénoms :

Sexe : F M

Date et lieu de naissance :

Domicile : n° Rue :

Commune : Code Postal :

PARENTS

Nom : **Prénom** :

N° téléphone personnel : ; Adresse mail.....

Profession/Employeur : ; N° téléphone professionnel :

Nom : **Prénom** :

N° téléphone personnel : ; Adresse mail.....

Profession/Employeur : ; N° téléphone professionnel :

N° allocataire CAF ou MSA (le cas échéant) :

SCOLARITE

Demande formulée pour :

♦ l'école de : ♦ RPI de :

dans la classe de :

Maternelle : Classe accueil - de 3 ans (Maubourguet) Toute Petite section

Petite section Moyenne section Grande section

Primaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Pour l'école de Rabastens occitan souhaité OUI NON

Date d'entrée :

A, le

Signature des parents
(ou du représentant légal)

Cadre réservé aux services communautaires :

Le Président ou Le Maire (le référent communal) valide, sous réserve de la fourniture des pièces énumérées après, l'inscription de l'enfant : _____

Le
NOM – Prénom,
Cachet/signature

Note aux parents

Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté

Liste des pièces à compléter ou à fournir pour l'inscription de votre enfant :

- la fiche « certificat d'inscription » complétée et signée (page 1)
- une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- une photocopie du livret de famille (pour première inscription ou changement dans la famille)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation d'assurance habitation, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété...)
- une photocopie du jugement de divorce (pour les parents séparés ou divorcés)
- une photocopie du jugement justifiant de l'autorité légale sur l'enfant (pour les parents séparés ou divorcés, ...)
- pour les enfants scolarisés pour la 1^{ère} fois**, un certificat médical attestant que l'enfant est apte à vivre en collectivité
- un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école que celle demandée)

Après l'inscription en mairie ou à la CCAM, le passage devant le directeur ou la directrice d'école est obligatoire. **Seule l'admission effectuée par le responsable de l'école vaut inscription définitive.**

Pour les demandes de dérogation, fournir :

un courrier motivé, la copie des justificatifs attestant de la situation ainsi que l'autorisation écrite du Maire de résidence valant dérogation.

La demande sera étudiée par les services de la CCAM après réception de la réponse écrite de la Mairie.

Cadre réservé aux services communautaires :

Le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran autorise, sous réserve de la fourniture des pièces énumérées ci-dessus, l'inscription dérogatoire de l'enfant : _____

Le,
Le Président, Frédéric RÉ

et/ou

Le Vice-Président de la Communauté de Communes Adour Madiran en charge des affaires scolaires autorise, sous réserve de la fourniture des pièces énumérées ci-dessus, l'inscription dérogatoire de l'enfant : _____

Le,
Le Vice-Président, Jean Paul PÈNE